

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 556

présenté par

Mme Kerbarh, Mme Zannier, M. Perrot, M. Krabal, Mme Tiegna, M. Vignal, M. Haury,
Mme Silin, M. Raphan, M. Thiébaud, M. Fugit, Mme Riotton, Mme Le Feur, Mme Provendier et
Mme Dubost

ARTICLE 54 TERDECIES**Mission « Gestion des finances publiques »**

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} juin 2021, un rapport évaluant l'opportunité de la mise en place d'une gouvernance dédiée à la politique de responsabilité sociale et environnementale de l'État en matière d'achats publics durables. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'améliorer les performances de l'Etat dans sa politique de responsabilité sociale et environnementale en matière d'achats publics durables, la gouvernance des administrations pourrait être revue avec notamment la création d'un poste de directeur RSE de l'Etat en charge de la commande publique. Ce rapport permettrait ainsi d'évaluer l'opportunité de créer un tel poste sous l'autorité du Premier Ministre en tant qu'organisme ministériel et de définir ses pouvoirs et ses moyens pour coordonner les actions de l'Etat en matière de transition écologique et sociale au sein des différents ministères. Ce directeur pourrait ainsi définir le cadre stratégique de la responsabilité sociétale de l'Etat.

L'étude du cabinet international EY publiée jeudi 3 décembre 2020 le montre : les administrations publiques tardent à verdir leur fonctionnement. Par exemple, les voitures et fourgons à faibles émissions (hybrides et électriques) acquis par l'Etat pour renouveler sa flotte n'ont représenté que 22 % de ses achats alors qu'il faudrait être à 50 % comme écrit dans la loi de 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

Il est nécessaire de faire de l'Etat un meneur sur la responsabilisation des achats et un exemple à suivre dans l'élaboration d'un modèle de société innovant et pérenne.